

COMMUNE DE SAINT-LEGER-DE-LA-MARTINIERE

PROCES-VERBAL

Conseil Municipal du Mercredi 15 mars 2017

Présents : Céline Bonneau, Cédric Bricaud, Pascal Brunet, Françoise Butré, Micheline Guérin, Christophe Labrousse, Fabienne Manguy, Bernard Neige, Dany Nivelles, Alexandre Ribot, Astrid Sublen, Christian Vezien

Excusé (avec pouvoir) : Monsieur Mathieu Texier

Excusés, absents :

Monsieur Christophe Labrousse présente les excuses de Monsieur Mathieu Texier qui ne pourra être présent, mais qui lui a donné pouvoir et Madame Fabienne Manguy va nous rejoindre dans quelques minutes. Le quorum étant atteint, la réunion commence à 20h ; le maire en rappelle l'ordre du jour.

Madame Céline Bonneau est nommée secrétaire de séance.

1- Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal du 15 février 2017

Aucune observation n'ayant été formulée, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 15 février 2017.

2- Approbation du compte de gestion 2016 du budget principal de la commune :

Monsieur Balavoine, trésorier, a transmis le compte de gestion du budget principal de la commune pour l'exercice 2016.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif est en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi :

	2015	Part affectée à l'investissement 2016	2016	Résultat de clôture 2016
Investissement Total	-216 470,38 €		-317 148,20 €	-533 618,58 €
Recettes	224 252,71 €		514 408,56 €	
Dépenses	465 873,10 €		831 556,76 €	
Résultat reporté N-1	25 150,01 €		-216 470,38 €	
Fonctionnement Total	451 432,82 €	216 470,38 €	381 238,12 €	616 200,56 €
Recettes	1 170 148,19 €		1 169 007,54 €	
Dépenses	1 076 133,47 €		787 769,42 €	
Résultat reporté N-1	357 418,10 €		451 432,82 €	
TOTAL EXERCICES CUMULES	234 962,44 €	216 470,38 €	64 089,92 €	82 581,98 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le compte de gestion

2016 du budget principal de la commune.

3- *Approbation du compte de gestion 2016 du budget annexe lotissement :*

Monsieur Balavoine, trésorier, a transmis le compte de gestion du budget annexe lotissement de la commune pour l'exercice 2016.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif est en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi :

	2015	Part affectée à l'investissement 2016	2016	Résultat de clôture 2016
Investissement Total	0,-- €		0,-- €	0,-- €
Recettes			0,-- €	
Dépenses			0,-- €	
Résultat reporté N-1		-	0,-- €	
Fonctionnement Total	0,00 €		70 000,00 €	70 000,00 €
Recettes			70 000,00 €	
Dépenses			0,00 €	
Résultat reporté N-1			0,-- €	
TOTAL EXERCICES CUMULE	0,00 €	0,00 €	70 000,-- €	70 000,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2016 du budget annexe lotissement de la commune.

3- *Approbation du compte de gestion 2016 du budget annexe zone artisanale :*

Monsieur Balavoine, trésorier, a transmis le compte de gestion du budget annexe zone artisanale de la commune pour l'exercice 2016.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif est en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi :

	2015	Part affectée à l'investissement	2016	Résultat de clôture 2016
Investissement Total	-6 664,34 €		0,00 €	-6 664,34 €
Recettes	8 453,22 €		0,00 €	
Dépenses	6 664,43 €		0,00 €	
Résultat reporté N-1	-8 453,13 €			
Fonctionnement Total	88 029,56 €	8 453,13 €	-49 327,48 €	30 248,95 €
Recettes	22 658,52 €		22 658,52 €	
Dépenses	2 110,29 €		71 986,00 €	
Résultat reporté N-1	67 481,33 €		88 029,56 €	
TOTAL EXERCICES CUMULES	81 365,22 €	8 453,13 €	-49 327,48 €	23 584,61 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2016 du budget annexe zone artisanale de la commune.

Madame Fabienne Manguy arrive pour participer à la réunion.

3- Approbation des comptes administratifs 2016

Afin de pouvoir étudier et voter les comptes administratifs, il faut désigner un président de séance pour cet acte qui ne peut être soumis au vote par le Maire.

Madame Micheline Guérin est nommée Présidente de la séance.

Compte administratif du budget principal

	Dépenses	Recettes	Résultat exercice	Résultat exercice précédent	Montant affecté à l'investissement	Résultat cumulés
Fonctionnement	787 769,42 €	1 169 007,54 €	381 238,12 €	451 432,82 €		832 670,94 €
Investissement	831 556,76 €	514 408,56 €	-317 148,20 €	-216 470,38 €		-533 618,58 €
Total	1 619 326,18 €	1 683 416,10 €	64 089,92 €	234 962,44 €	216 470,38 €	82 581,98 €

Compte administratif du budget Loyers Commerciaux

	Dépenses	Recettes	Résultat exercice	Résultat exercice précédent	Montant affecté à l'investissement	Résultat cumulés
Fonctionnement	71 986,00 €	22 658,52 €	-49 327,48 €	72 912,09 €		23 584,61 €
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Total	71 986,00 €	22 658,52 €	-49 327,48 €	72 912,09 €	0,00 €	23 584,61 €

Compte administratif du budget Lotissement

	Dépenses	Recettes	Résultat exercice	Résultat exercice précédent	Montant affecté à l'investissement	Résultat cumulés
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Investissement	0,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	0,00 €		70 000,00 €
Total	0,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	70 000,00 €

Le compte administratif 2016 du budget principal de la commune, le compte administratif 2016 du budget annexe lotissement et le budget annexe zone artisanale sont présentés, et n'engendrent aucune question.

Monsieur le Maire se retire de la salle de réunion afin de passer au vote.

Madame Micheline Guérin met au vote le compte administratif du budget principal de la commune.

Il est adopté à l'unanimité.

Madame Guérin propose ensuite le compte administratif du budget zone artisanale. Celui ci est adopté à l'unanimité.

Pour terminer, la proposition de vote du compte administratif du budget lotissement est soumise aux conseillers.

Le compte administratif lotissement est adopté à l'unanimité.

Les membres du conseil demandent au maire de revenir en réunion.

Le maire indique, ensuite, qu'il faut nommer un élu pour être délégué au CNAS pour remplacer Madame Pascale Meunier.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil désignent Madame Astrid Sublen comme déléguée élue au CNAS.

Madame Lydie Ardouin indique ensuite que la commune participe au CNAS pour les agents retraités. Peu profitent des avantages possibles ; il est décidé de prolonger, cette année encore, la participation de la commune, mais également de faire parvenir aux agents retraités un courrier pour leur rappeler les avantages dont ils peuvent bénéficier.

Madame Astrid Sublen présente, ensuite, les tarifs qui peuvent être proposés pour la vaisselle cassée ou perdue.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent ces tarifs.

Madame Sublen présente les règlements intérieurs des salles et du terrain de l'Epine pour étudier les différentes modifications à prévoir. (voir document en annexe 1)

Après en avoir pris connaissance, les membres du conseil approuvent les règlements intérieurs de la salle Polyvalente, de l'espace Maurice Martin et du Terrain de l'Epine.

Monsieur Christophe Labrousse propose, ensuite, d'étudier les thèmes à aborder lors de la réunion publique, il est proposé :

- la loi Notre qui a nécessité le regroupement des communautés de communes et la place de la commune de Saint-Léger-de-la-Martinière au sein de cette nouvelle intercommunalité.
- Le travail des commissions de la commune depuis 3 ans
- Les finances depuis les 3 dernières années
- Le zéro phyto
- Les forces et les faiblesses de notre commune
- Questions diverses

Monsieur Pascal Brunet indique qu'il faut faire attention à l'ordre des sujets abordés et qu'il sera également nécessaire de prévoir des photos.

Madame Fabienne Manguy pense qu'il serait plus judicieux de parler d'enjeux, plutôt que de forces et de faiblesses.

Monsieur Pascal Brunet indique que ce type de réunion doit être bien préparé.

Madame Fabienne Manguy argumente qu'il faut prévoir des petites présentations afin de laisser la place au débat.

Monsieur Christophe Labrousse propose ensuite de faire le point des travaux des différentes commissions.

Commission environnement

Madame Françoise Butré indique qu'en ce qui concerne le talus en face chez M. Gadioux, ils ont pensé réunir les voisins intéressés pour voir s'ils avaient des idées pour l'aménagement.

Il est également décidé d'enlever le massif dans le jardin de la salle polyvalente.

Une soirée avec Deux-Sèvres Nature Environnement aura lieu le 31 mars avec découverte des

amphibiens sur le site du Pinier après un diaporama et les résultats des concours photos.
La journée jeunesse se prépare, une réunion est prévue ; organiser également une réunion pour la préparation du prochain bulletin municipal.

Commission voirie

Monsieur Pascal Brunet indique que, depuis la dernière réunion, il y a eu deux gros coups de vent et qu'il a fallu faire intervenir le service technique sur des arbres et des panneaux tombés.

IL précise qu'il a prévu le planning des travaux pour les 15 jours de son absence ; le Maire, Monsieur Christian Vezien et Bernard Neige passeront également pendant cette période.

Il y a déjà eu plusieurs casses de matériel ; aucune réparation ne va se faire maintenant sans son ordre de réparation.

L'association de BMX demande la réfection du virage, mais la quantité d'enrobé demandée est très importante ; le conseil décide de ne pas entreprendre ces travaux pour l'instant.

Commission bâtiments

Monsieur Cédric Bricaud indique que, sur la maison de La Bertramière, il y avait une fuite au niveau du toit à cause d'une cheminée. Comme elle ne servait, pas elle a été enlevée.

17- Questions diverses

Monsieur Jean-Pierre Pelletier, pour l'association de la moto verte, demande s'il est possible d'acheter les tables en inox qui appartiennent à la commune.

Les membres du conseil indiquent qu'il faut les faire évaluer, mais ne s'oppose pas à cet achat éventuel.

Une réunion de bilan du marché de Noël a eu lieu : le prochain marché a été fixé au 17 décembre 2017, de 11h à 18h. Des ateliers pour enfants pourront avoir lieu dans la salle du conseil, des jeux en bois seront demandés au Centre Socio Culturel et il est prévu de demander aux enfants de l'école de faire en APS des panneaux avec Noël comme thème.

Madame Micheline Guérin indique qu'une réunion du Conseil des Sages a eu lieu le 7 mars, avec environ 10 personnes, mais que certaines ne souhaitent plus venir. L'organisation d'une exposition sur les souvenirs d'école pour le 1er mai est prévue ; des recherches sont en cours pour trouver des objets.

Il a été évoqué également l'idée de faire de la lecture à domicile pour les personnes qui ne peuvent pas bouger.

Madame Françoise Butré informe que la classe CLIS sera très contente d'accueillir des personnes du Conseil des Sages pour l'opération « jardin »

Madame Micheline Guérin indique que la prochaine réunion aura lieu le 11 avril.

Madame Françoise Butré précise que plusieurs rencontres ont eu lieu ou vont avoir lieu avec des sociétés pour savoir s'il est possible de faire des économies au niveau des copieurs et de la téléphonie.

Des devis sont également demandés pour la réalisation des bulletins municipaux.

Monsieur Christophe Labrousse indique, ensuite, qu'il a demandé à Pascal Brunet de faire une présentation sur le compteur Linky. En effet, en Conseil des Sages, des questions ont été posées à ce sujet.

Monsieur Pascal Brunet indique que ces compteurs communicants qui utilisent le CPL courant porteur en ligne (Linky pour le distributeur Enedis) sont mis en place suite l'évolution du réseau

électrique, à l'ouverture du marché de l'électricité et suite aux différentes directives européennes. Ils contribuent à moderniser le réseau jusqu'à votre domicile en proposant plusieurs services à distance. Ils rentrent dans les processus de la mise en place de la loi de transition énergétique.

Tous les compteurs seront changés à la charge du distributeur d'électricité.

Ils émettent moins d'ondes qu'un téléphone portable, une ampoule basse consommation ou encore un ordinateur (confirmé par le conseil d'état décision N° 354321 du 20 mars 2013)

Ils pourront fournir des informations en direct aux distributeurs, elles sont cryptées et sécurisées (conforme à l'arrêté de janvier 2012)

La pose du compteur est obligatoire sur les territoires desservis par Enedis et encadrée par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 22h55.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance

Christophe LABROUSSE

Céline BONNEAU